DECISION N° 2025-0596 DRH : fixant la liste des membres du comité au titre de la promotion interne des professeurs des universités « Repyramidage »

- **Groupe 5 section CNU 27**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers

Vu la loi 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et ses décrets d'application ;
Vu le décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu le décret no 2023-172 du 09 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2023 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret susvisé ;
Vu la répartition des promotions internes par section CNU, votée en conseil d'administration plénier du 1er avril 2025 pour l'année 2025 ;
Vu l'avis du conseil d'administration restreint en date du 05 mai 2025.

DECIDE

Article 1 : Sont nommés membres du comité pour la campagne de promotion interne au titre de l'année 2025 :

Section CNU 27 :

Membres internes :

- M. Jean LAINE, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers, Président du comité de promotion
- Mme Catherine ALGANI, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers, Vice-présidente du comité de promotion
- M. Marc PORT, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers

Membres externes :

- M. Sylvain CONCHON, Professeur des universités à ENS Paris-Saclay
- M. Julien CERVELLE, Professeur des universités à UPEC
- M. Mustapha LEBBAH, Professeur des universités à UVSQ
- M. Pascal CARON, Professeur des universités à l'université de Rouen
- M. Christophe CHARRIER, Professeur des universités à l'université de Caen
- Mme Marie-Hélène ABEL, Professeur des universités à UTC
- M. Pierre FOUILHOUX, Professeur des universités à Sorbonne Paris-Nord
- Mme Dominique BECHMANN, Professeur des universités à l'université de Strasbourg

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Perrine FRANZI
Directrice des ressources humaines

Fait à Paris le, 15 MAI 2025